

HRDL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : ZI de Grézan
97, rue Charles Tellier
30000 NIMES
488 818 519 RCS NIMES

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26/09/2025**

APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2025

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de 220 623 euros de la manière suivante :

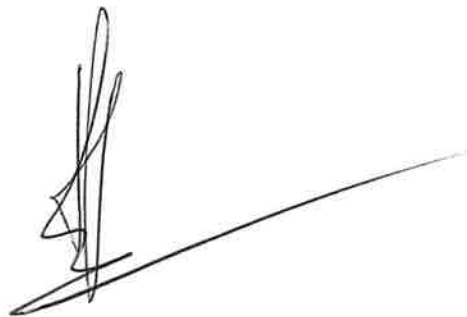
Au poste « autres réserves » pour220.623 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- La somme de 72 000 euros a été distribuée en date du 16.12.2022
- La somme de 100 000 euros a été distribuée en date du 16.11.2023
- La somme de 180 000 euros a été distribuée en date du 13.12.2023

Certifié conforme,
Le Président



Bilan actif

	31/03/2025 (12 mois)		31/03/2024 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 435	- 7 435				
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2)						
Participations	2 801 312		2 801 312	2 801 312		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	2 808 747	- 7 435	2 801 312	2 801 312		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Clients et comptes rattachés (3)	48 000		48 000	48 000		
Autres créances (3)	1 803 719		1 803 719	1 873 637	- 69 918	- 4
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement	413 000		413 000	209 000	204 000	98
Divers						
Disponibilités	738 869		738 869	737 545	1 323	
Charges constatées d'avance (3)	1 583		1 583	1 551	32	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 005 171		3 005 171	2 869 733	135 438	5
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I à VI)	5 813 917	- 7 435	5 806 482	5 671 045	135 438	2

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an

Certifié Conforme




Bilan passif

	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 540 469	5 310 934	229 534	4
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	220 623	229 534	- 8 912	- 4
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 766 592	5 545 969	220 623	4
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	21 715	52 536	- 30 822	- 59
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 192	4 213	- 21	
Dettes fiscales et sociales	13 234	67 577	- 54 343	- 80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750	750		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	39 891	125 076	- 85 185	- 68
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	5 806 482	5 671 045	135 438	2

(1) Dont à moins d'un an

39 891 124 326 - 84 435 - 68

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	240 000	240 000		
Chiffre d'affaires net	240 000	240 000		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits	1	4	- 3	- 78
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	240 001	240 004	- 3	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	32 085	27 169	4 916	18
Impôts, taxes et versements assimilés	1 039	719	320	45
Salaires et traitements	12 000	12 000		
Charges sociales	7 155	6 963	193	3
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	14		13	3 105
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	52 293	46 851	5 443	12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	187 708	193 153	- 5 445	- 3
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
Produits de participation (1)	80 229	88 027	- 7 799	- 9
Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)				
Autres intérêts de produits assimilés (1)				- 50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	80 229	88 027	- 7 799	- 9
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (2) (3)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	80 229	88 027	- 7 799	- 9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	267 936	281 180	- 13 244	- 5



	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)	2 895		2 895	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 895		2 895	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 895		2 895	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	50 209	51 646	- 1 437	- 3
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	323 125	328 031	- 4 906	- 2
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	102 502	98 497	4 006	4
RESULTAT DE L'EXERCICE	220 623	229 534	- 8 912	- 4

- (1) Dont produits concernant les entités liées
(2) Dont intérêts concernant les entités liées
(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)
(4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Annexe

Faits caractéristiques

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/06/2025.

Aucun fait caractéristique sur l'exercice clos au 31 mars 2025.

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles**Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Agencement et aménagement des constructions : 10 à 20 ans

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières**Participations et titres immobilisés**

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

N/S

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités**Comptes bancaires et caisses**

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435					7 435	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	7 435					7 435	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 801 312					2 801 312	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	2 801 312					2 801 312	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
Total	2 808 747					2 808 747	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435			7 435
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	7 435			7 435
Total	7 435			7 435

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	1 853 302	1 853 302	
Créances clients et comptes rattachés	48 000	48 000	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	10 590	10 590	
Groupes et associés (1)	1 673 191	1 673 191	
Débiteurs divers	119 938	119 938	
Charges constatées d'avance	1 583	1 583	
Total	1 853 302	1 853 302	

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	21 715	21 715		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	21 715	21 715		
DETTES FOURNISSEURS	4 192	4 192		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 192	4 192		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	13 234	13 234		
AUTRES DETTES	750	750		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations	750	750		
Produits constatés d'avance				
Total	39 891	39 891		

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 21 714

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs				
Charges à payer - Divers		30 000	- 30 000	- 100
Total		30 000	- 30 000	- 100



SAS CARRE CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Parc Kennedy - Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07

Site : www.bertrandexpert.com

Email : contact@carreconseil.com

SAS HRDL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2025

Sas HRDL

97 rue Charles Tellier 3000 Nîmes

Référence MM 09-20

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2025

SAS HRDL

Siège social : 97 rue Charles Tellier – 30000 Nîmes

Capital social: 5 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2025.

Aux membres de l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre entreprise relatifs à l'exercice clos le 31/03/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée des membres.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

- significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le lundi 08/09/2025,

Masten Manon, commissaire aux comptes :


SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014

Bilan actif

	31/03/2025 (12 mois)		31/03/2024 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 435	- 7 435				
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2)						
Participations	2 801 312		2 801 312	2 801 312		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	2 808 747	- 7 435	2 801 312	2 801 312		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Clients et comptes rattachés (3)	48 000		48 000	48 000		
Autres créances (3)	1 803 719		1 803 719	1 873 637	- 69 918	- 4
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement	413 000		413 000	209 000	204 000	98
Divers						
Disponibilités	738 869		738 869	737 545	1 323	
Charges constatées d'avance (3)	1 583		1 583	1 551	32	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 005 171		3 005 171	2 869 733	135 438	5
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I à VI)	5 813 917	- 7 435	5 806 482	5 671 045	135 438	2
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Part à plus d'un an						



Bilan passif

	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 540 469	5 310 934	229 534	4
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	220 623	229 534	- 8 912	- 4
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 766 592	5 545 969	220 623	4
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	21 715	52 536	- 30 822	- 59
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 192	4 213	- 21	
Dettes fiscales et sociales	13 234	67 577	- 54 343	- 80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750	750		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	39 891	125 076	- 85 185	- 68
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	5 806 482	5 671 045	135 438	2
(1) Dont à moins d'un an	39 891	124 326	- 84 435	- 68
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				



Compte de résultat

	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	240 000	240 000		
Chiffre d'affaires net	240 000	240 000		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits	1	4	- 3	- 78
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	240 001	240 004	- 3	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	32 085	27 169	4 916	18
Impôts, taxes et versements assimilés	1 039	719	320	45
Salaires et traitements	12 000	12 000		
Charges sociales	7 155	6 963	193	3
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	14		13	3 105
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	52 293	46 851	5 443	12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	187 708	193 153	- 5 445	- 3
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
Produits de participation (1)	80 229	88 027	- 7 799	- 9
Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)				
Autres intérêts de produits assimilés (1)				- 50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	80 229	88 027	- 7 799	- 9
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (2) (3)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	80 229	88 027	- 7 799	- 9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	267 936	281 180	- 13 244	- 5

mm

	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)	2 895		2 895	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 895		2 895	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 895		2 895	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	50 209	51 646	- 1 437	- 3
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	323 125	328 031	- 4 906	- 2
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	102 502	98 497	4 006	4
RESULTAT DE L'EXERCICE	220 623	229 534	- 8 912	- 4

- (1) Dont produits concernant les entités liées
 (2) Dont intérêts concernant les entités liées
 (3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)
 (4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

mm

Faits caractéristiques

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/06/2025.

Aucun fait caractéristique sur l'exercice clos au 31 mars 2025.

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles**Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Agencement et aménagement des constructions : 10 à 20 ans

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières**Participations et titres immobilisés**

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

N/S

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités**Comptes bancaires et caisses**

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435					7 435	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	7 435					7 435	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 801 312					2 801 312	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	2 801 312					2 801 312	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
Total	2 808 747					2 808 747	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435			7 435
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	7 435			7 435
Total	7 435			7 435

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :



Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	1 853 302	1 853 302	
Créances clients et comptes rattachés	48 000	48 000	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	10 590	10 590	
Groupes et associés (1)	1 673 191	1 673 191	
Débiteurs divers	119 938	119 938	
Charges constatées d'avance	1 583	1 583	
Total	1 853 302	1 853 302	

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	21 715	21 715		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	21 715	21 715		
DETTES FOURNISSEURS	4 192	4 192		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 192	4 192		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	13 234	13 234		
AUTRES DETTES	750	750		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations	750	750		
Produits constatés d'avance				
Total	39 891	39 891		

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 21 714

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs				
Charges à payer - Divers		30 000	- 30 000	- 100
Total		30 000	- 30 000	- 100

mm



SAS CARRE CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Parc Kennedy - Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07

Site : www.bertrandexpert.com

Email : contact@carreconseil.com

SAS HRDL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES RISQUES FINANCIERS

Exercice clos le 31/03/2025

Sas hrdl

97 rue Charles Tellier 3000 Nîmes

Référence MM 09-20

SAS HRDL

Siège social : 97 rue Charles Tellier 30000 Nîmes

Capital social : 5 000 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les risques financiers

Exercice clos le 31/03/2025

Présentation du groupe

La société HRDL est une SAS au capital de 5 000 € détenue en totalité par M. Hervé Roudil.

Elle détient les participations suivantes :

- 80% soit 1825 parts de la SAS Landragin
- 50% de la société Ceciaur
- 99 % de la SCI Saut du Cheval
- 99% de la SCI Midi ensoleillé
- 8.33 % de la société OSTARA énergies

La filiale « clé » du groupe est la SAS Landragin. La holding HRDL a en effet été créée pour l'entrée au capital de la société Landragin.

De manière concomitante, elle est aussi entrée au capital de la société Ceciaur qui détient les locaux d'exploitation de la société Landragin.

Risques financiers

Les risques financiers au niveau du groupe portent sur la société Landragin, qui assure les ressources de HRDL par les remontées de dividendes et les ressources de Céciaur par le paiement des loyers.

La société mère HRDL dispose de capitaux propres élevés (plus de 5 000 000 €) et ne présente pas de risques particuliers.

Les autres filiales n'appellent aucun commentaire.

Risques comptables

Il faut là aussi distinguer la société Landragin des autres structures :

Concernant la société Landragin, la comptabilité est tenue en interne par une comptable salariée sous la supervision de M. Laurent Rayssac, directeur général.

La comptabilité est tenue de manière rigoureuse sur le logiciel quadratus avec un scan de toutes les pièces comptables intégré dans les écritures.

Le contrôle interne est de qualité et repose sur la séparation des fonctions.

En termes de risques du point de vue de l'audit, l'élément clé est la séparation des exercices avec notamment la valorisation des en-cours évalués à l'avancement.

La mise en place d'une comptabilité analytique par chantier facilite grandement cette évaluation que je valide en tant que commissaire aux comptes de la SAS Landragin avant la clôture des comptes.

Tous les autres dossiers sont en tenue complète chez l'expert-comptable y compris la

société HRDL avec des flux comptables très réduits.

Risques de gestion

Comme déjà signalé précédemment, ces risques concernent essentiellement la société Landragin.

M. Rayssac, de par sa formation, est en charge de la gestion de ces risques qui concernent :

- Le suivi juridique des chantiers (clauses particulières, relations avec les sous-traitants ...)
- Le suivi juridique du personnel (contrats de travail, sécurité au travail, intérim...)
- Les relations avec les banquiers (concours financiers divers, contrats de prêts...).

Ces questions sont suivies avec une grande attention par M. Rayssac et les risques sont donc parfaitement maîtrisés.

Il n'y a aucun risque particulier dans HRDL ni dans ses autres filiales sur le plan de la gestion.

Fait à Nîmes, le 08/09/2025,

Manon Masten, commissaire aux comptes :



SAS CARRE CONSEIL

285 Rue Gilles Roberval

Parc Kennedy bât A1

30900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07

SIRET : 877 516 633 00014